

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

LE 12 JUIN

Au moment où le « pouvoir » s'apprête à rendre un nouvel oracle sur l'Algérie, la liberté de manœuvre du général-président, qui semblait grande au lendemain du 24 janvier, s'est à nouveau sensiblement réduite. Le style a pu changer et donner aux initiatives de la V^e République ce semblant de grandeur qui trouble un temps le peuple, les contraintes du drame algérien demeurent les mêmes qu'aux temps de Soustelle ou de Lacoste.

La guerre continue, quelles qu'aient été au cours des derniers mois les péripéties du combat. L'autorité du G.P.R.A. sur le plan international et comme force dirigeante de la guerre nationale est de moins en moins contestable. Enfin et surtout l'incapacité de de Gaulle à dégager cette fameuse troisième force est clairement démontrée. C'est par exemple le sens des élections cantonales de dimanche dernier : là où il est permis d'accorder quelque valeur au scrutin, à Alger, les 70 %

par Jean POPEREN

d'abstentions de la Kasbah et, en face, le succès éclatant de la liste La-gaillarde balayent les espoirs d'une prétendue « solution moyenne ». Il n'y a pas trois politiques possibles en Algérie : « la solution moyenne » n'est qu'une certaine façon de choisir la guerre contre la négociation, une façon apparemment « libérale ». Mais il n'y a pas de guerre « libérale ». La guerre est par essence l'affaire des ultras.

En fait, la « solution moyenne » c'est le refus de tout compromis, c'est le choix de la seule solution de force. Quant au contenu du compromis, issue probable de la guerre, ce sera avant tout aux Algériens eux-mêmes de décider, l'heure venue, s'il est de nature à préparer la réalisation de leur juste aspiration à l'indépendance. La question du moment et celle qui nous concerne, nous socialistes et démocrates français, au premier chef, c'est la nécessité, l'urgence de la fin de la guerre, et cela du fait de l'hypothèque que la poursuite de cette guerre fait peser sur l'ensemble du combat que nous avons choisi d'engager, sur l'avenir même de notre pays. Cette vérité commence à prendre plus de force, chez ceux-là même dont la mise en scène gaulliste avait trompé la vigilance. Dans les meetings que notre parti tient à travers tout le pays, c'est sur l'Algérie que la sensibilité des auditoires est la plus vive, c'est sur l'Algérie que les propositions de notre parti reçoivent l'approbation la plus enthousiaste. Le cercle s'élargit de ceux qui crient aux conjurés du 13 Mai : « Non cette guerre n'est pas la nôtre, nous ne voulons pas de votre guerre ! »

QUANT aux moyens propres à rendre l'expression de ce refus plus massive et plus pressante, notre parti entend en user avec audace ; le Comité politique national unanime l'a rappelé dimanche avec force ; et la gamme en est riche comme le prouvent les initiatives qui se développent ici et là, notamment parmi les jeunes sur qui pèse le plus lourd de la charge physique et morale de cette guerre.

Le grand débat qui se prépare à l'appel du Comité national de coordination pour la paix en Algérie sera une étape importante de l'organisation de la lutte de masse contre la guerre : les militants et organisations de notre parti travailleront dans les jours qui nous séparent du 12 juin à mettre sur pied des cartels locaux et départementaux, à faire désigner des délégations représentatives et à faire adopter des propositions d'action. Les résultats acquis dès maintenant permettent d'affirmer que le 12 Juin sera une bonne journée pour la paix en Algérie.

(Voir en page 6, les détails pratiques de l'organisation du Congrès).

- Ben BARKA
- Louis HOUEVILLE
- Pierre PHILIPPE
- Lucien RIOUX
- Pierre STIBBE
- Georges SUFFERT

MUR DES FÉDÉRÉS : Voici quelques-uns des membres du Comité Politique National au moment où se forme le défilé. La manifestation, organisée par l'Union Départementale de la Seine du P.S.U., a obtenu un magnifique succès : près de 4.000 personnes avaient répondu à l'appel.



NON-VIOLENTS : Répondant à l'appel de l'Action Civique non-violente, un millier de personnes ont participé, samedi dernier, au rassemblement silencieux organisé contre les internements arbitraires de « suspects » dans les camps d'assignation à résidence. A la suite de cette manifestation, les organisateurs (Jo Pyronnet, Emilienne et Jacques Tinel, Marie Faugeron et Ambroise Monod) ont été inculpés « d'organisation de manifestation interdite ». Au moment où cette forme d'action semble devoir prendre de plus en plus d'ampleur, Pierre Stibbe — au nombre des manifestants — précise la position du P.S.U. (page 3).



VERS LES TROIS MILLIONS

« TRIBUNE SOCIALISTE » A BESOIN DE NOUS TOUS
NOUS AVONS TOUS BESOIN
DE « TRIBUNE SOCIALISTE »

C'est ainsi que se terminait le texte du C.P.N. qui lançait le 1^{er} mai la campagne nationale de diffusion.

Après avoir été informé des premiers résultats, au cours de sa séance du 29 mai, le C.P.N. renouvelle son appel avec encore plus de force et d'insistance. Notre souscription — dont le but reste le même : les TROIS MILLIONS (30.000 NF) — est lancée dans tout le parti, auprès de tous les adhérents, de tous les sympathisants, quels que soient leurs moyens, leurs possibilités.

TROIS MILLIONS sont nécessaires pour assurer à « Tribune Socialiste » des moyens matériels de rédaction et passer la période des vacances.

TROIS MILLIONS sont nécessaires pour donner le temps aux sections de mettre en place les dispositifs efficaces de diffusion.

TROIS MILLIONS sont nécessaires pour que la vente augmente dans les quelques semaines qui viennent de façon telle que le nombre de pages puisse augmenter.

Par ailleurs, le C.P.N. demande que dans chaque section soit désigné, auprès du secrétaire politique et du trésorier, un camarade responsable à la presse,

chargé d'organiser la diffusion et de contrôler les ventes, d'informer la rédaction et de correspondre pour une meilleure connaissance des événements locaux.

Créons autour de « Tribune Socialiste » le vaste réseau de correspondants réellement attachés à notre journal, prêts à se donner à fond pour qu'il pénètre partout, influence la vie politique de toutes les cités, devienne le meilleur outil de tous les militants.

Lorsqu'on pense au « socialisme », depuis deux mois, on pense au P.S.U. Lorsqu'on pense au P.S.U., on devra dès demain penser « Tribune Socialiste ».

Cela dépend d'abord de nous tous.

LE C.P.N.

Je veux joindre mon appel pressant et celui du Bureau national à celui du C.P.N.

Les trois millions sont indispensables. Nous avons fait remarquer que cela représentait 1.500 fois 2.000 francs. Cela représente également 30.000 fois 100 francs. Cela veut dire que toutes les souscriptions sont les bienvenues. Ne vous contentez pas de verser votre obole. Répandez partout des listes de souscription. La direction et l'administration du journal multiplient leurs efforts pour améliorer chaque semaine la présentation. Elles ont besoin de votre concours. Merci à tous.

Edouard DEPREUX.

Journée nationale d'action laïque

Nous rappelons que le Comité National d'Action Laïque (C.N.A.L.) organise le 19 juin, à Paris, une grande journée préparée selon la décision prise le 24 avril, par des manifestations qui marquent dans chaque département les résultats de la pétition.

Les comités départementaux ont déjà reçu des instructions sur le programme de cette journée nationale. Nous croyons utile cependant de donner ici quelques indications :

Le matin, une assemblée des délégués des pétitionnaires se tiendra au Parc des Expositions, à la Porte de Versailles, hall Ernest-Renan. Elle commencera à 9 h. 30. Y participeront : les délégués des départements, les bureaux des C.A. des associations constituant le C.N.A.L., les personnalités invitées par le C.N.A.L., les représentants des organisations qui ont appuyé l'action du C.N.A.L., la presse.

L'après-midi aura lieu une manifestation en plein air. Le C.N.A.L. a prévu un défilé de la Nation à la République. A l'heure où nous mettons sous presse, la préfecture de police n'a pas encore donné de réponse définitive.

Un grand nombre de nos camarades ont pris une part active à la campagne de pétition. On sait que celle-ci a obtenu une magnifique succès. Mais l'action doit être poursuivie.

Pour commencer, il faut que tous les laïques s'attachent à donner une ampleur impressionnante à toutes les manifestations départementales et à la journée nationale du 19 juin.

Tous nos militants doivent apporter à cette fin leur concours aux organismes du C.N.A.L.

SENS UNIQUE

Plusieurs journaux (Le Monde, 22 mai, le Journal du Parlement, 25 mai, etc.) nous ont annoncé qu'un certain nombre de personnalités politiques s'étaient réunies pour envisager une action commune pour la défense de « l'Algérie Française » sur l'initiative de deux députés d'Alger, MM. Lauriol et Marçais.

Comme il se doit, M. Jacques Soustelle, M. Georges Bidault, M. André Morice, M. François Valentin assistaient à cette réunion.

Mais il y avait aussi, paraît-il, M. Robert Lacoste et M. Max Lejeune.

Ils y avaient parfaitement leur place et on peut leur rendre hommage : ils n'ont jamais caché leur préférence pour la solution des ultras.

Mais qu'en dit la S.F.I.O., dont, sauf erreur de notre part, Lacoste et Lejeune sont toujours membres ? Qu'en disent les militants ? Qu'en dit la cité Malesherbes, si prompt, en d'autres occasions, à manier les foudres de la discipline, au nom du respect des décisions des congrès ?

Gageons qu'elle n'en dira rien : la discipline n'a jamais joué qu'à sens unique.

« SE SURVIVRE... »

POUR l'ensemble de la presse les élections cantonales algériennes constituent pour le chef du gouvernement une réelle victoire. Personne ne tarit d'éloges ; on fait remarquer que les listes présentées sous l'étiquette de soutien au général de Gaulle emportent près de 300 sièges. On insiste d'autre part sur le fait que 300 Musulmans ont été élus contre 150 Européens seulement. Moyennant quoi chacun s'estime satisfait.

Une analyse un peu plus précise des résultats électoraux semble cependant montrer que la réalité est un peu différente. 44 % des électeurs inscrits se sont abstenus de faire connaître leur position. Dans le climat algérien il faut quelque courage pour s'abstenir d'aller aux urnes lorsque les hauts-parleurs — avec tout ce qu'ils recouvrent — précisent que s'abstenir, c'est voter F.L.N.

D'autre part l'échec qu'ont subi les activistes — mis à part le cas de Mme Laguardie à Alger — ne constitue pas une indication très sûre d'un état d'esprit de l'opinion musulmane. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'un grand nombre d'électeurs musulmans ont porté leurs suffrages sur les listes patronnées par le général de Gaulle ; mais personne ne sait de quel gaullisme il s'agit. Celui du 16 septembre ou celui du discours des popotes ? Celui qui souhaite qu'on mette fin à une guerre longue et inutile ou celui qui estime que le combat sera long et qu'il faut s'installer dans la lutte ?

En vérité personne n'en sait rien ; il semble simplement probable que les électeurs musulmans ont porté leurs suffrages lorsqu'ils ne se sont pas abstenus sur les listes qui leur sont apparues comme les moins mauvaises : en Algérie une liste gaulliste constitue une liste moins réactionnaire qu'une liste activiste.

Et maintenant ? 400 conseillers généraux de plus, élus dans des conditions relativement contestables, permettent-ils de s'approcher un peu plus près de la Paix ? Il faut bien répondre par un « ni plus, ni moins » désenchanté. Ces cadres musulmans sont à l'image de la population ; entre les deux forces qui partagent

l'Algérie ils oscilleront, comme le fléau d'une balance, dans un sens ou dans l'autre, suivant le rapport des Forces. Si une table ronde leur est offerte ils s'abstiendront d'y participer pour la plupart, ils répéteront ce qu'on leur soufflera de dire pour quelques-uns. Les plus courageux — ou les plus avisés — garderont prudemment quelques contacts avec l'autre bord et n'iront pas au-delà de ce qu'on les autorisera à avancer.

L'interlocuteur — chacun le sait — est au-delà de la frontière tunisienne. Il faudra bien un jour en venir là ; au mieux les élus d'aujourd'hui peuvent-ils servir d'interlocuteurs relais dans une phase intermédiaire ; mais c'est à condition de le vouloir.

Et personne ne sait ce que veut ce gouvernement — qui probablement ne veut pas grand chose — si ce n'est se survivre.

Georges SUFFERT

Le discours de de Gaulle

VOICI donc ouvert le cycle des discours présidentiels, annoncés pour le mois de juin.

Celui de mardi dernier était consacré à la situation internationale et à l'échec de la conférence au Sommet. On ne saurait prétendre que le général de Gaulle ait fait de grandes révélations sur les événements des 16 et 17 mai, ni donné des indications précises sur la politique extérieure française. On peut dire simplement que le discours apporte quelques confirmations :

— Le problème de Berlin a bien été un des désaccords essentiels entre l'Est et l'Ouest. Le fait d'avoir écourté la discussion a probablement été une des causes non ouvertement proclamées de la rupture.

— Le général de Gaulle voit dans un accord sur l'interdiction contrôlée des véhicules d'engins nucléaires la première étape d'un accord sur la limitation des armements.

— Le général de Gaulle insiste à nouveau sur sa volonté de consacrer d'importantes ressources à la création d'une « force de frappe » française.

— Tout en proclamant sa fidélité à l'Alliance Atlantique, le président de la République a clairement fait entendre qu'il maintenait sa revendication d'une direction à Paris.

C'est à ce point qu'il convient sans doute de prêter le plus d'attention. En effet, le général de Gaulle justifie sa position en partant de la constatation, faite par tout le monde, qu'aujourd'hui le déclenchement d'une guerre totale risque de dépendre uniquement de Moscou ou de Washington. Mais il ne tire pas de cette situation la conclusion que les autres nations, grandes ou petites, engagées dans un bloc ou non, auraient aussi leur mot à dire. Bien au contraire, il a écarté en quelques mots d'un ton désagréable, l'hypothèse que l'O.N.U. pourrait jouer un rôle utile pour sortir de l'impasse où les Grands se trouvent bloqués.

L'échec de la conférence au Sommet lui apparaît surtout comme une occasion de jouer son propre jeu à l'intérieur de l'Alliance Atlantique.

Explication de textes

ENFONCE le parti radical ! Lui qui passait naguère pour le meilleur producteur de motions nègre-blanc vient d'être nettement surclassé par le M.R.P.

Celui-ci, comme on le sait, tenait à la fin de la semaine dernière son dix-septième congrès national. On dirait, à lire les textes qui ont été adoptés, que le M.R.P. s'était donné pour seule tâche de rédiger des phrases minutieusement balancées, composées de deux propositions, la seconde annulant la première, de manière que ces textes ne puissent, en aucun cas, avoir la moindre portée pratique.

Qu'on en juge par ces quelques extraits de la résolution relative au régime actuel :

« Pour améliorer le fonctionnement des institutions, le M.R.P. se refuse à pratiquer aussi bien l'opposition systématique au système que la fidélité inconditionnelle à un homme, et il maintient son attitude de présence et de liberté de jugement.

« Le Mouvement, s'il a autorisé certains de ses membres à participer au gouvernement, ne peut assumer que la responsabilité de la politique déterminée collectivement par le conseil des ministres. »

Plus simplement, cela signifie que le M.R.P. au Pouvoir, est bien décidé à dénombrer avec application toutes les erreurs du système, mais à lui maintenir sa caution et sa collaboration. Jamais tactique de double jeu n'avait été aussi franchement avouée. Personne au M.R.P., Bacon, Buron et Lecourt moins que quiconque, n'ignore que le conseil des ministres ne détermine jamais collectivement la politique du pays. Le gouvernement est, autant que le Parlement, réduit au rôle d'organisme d'enregistrement et d'exécution.

Congrès sans conséquence pour le présent, comme il était prévu.

Ceci dit, on ne peut manquer d'être frappé par le nombre des critiques et des raisons de mécontentement qui se sont exprimées par les interventions des congressistes. Seuls les ministres ont essayé, et encore timidement, de défendre le gouvernement et le régime. Ils ont d'ailleurs provoqué parfois les protestations des congressistes.

Le sens de ce double jeu est clair. Les dirigeants du M.R.P. ne se font plus d'illusions. Ils connaissent les déceptions de leurs militants. Ils savent bien, eux aussi, que ce régime a, d'ores et déjà, échoué et qu'il ne durera pas plus, dans l'hypothèse la plus favorable, que le général de Gaulle.

Mais comment pourraient-ils passer de ces constatations à la conclusion qui en découle logiquement ? Comment pourraient-ils adopter une attitude d'opposition avouée ?

Ils se trouvent dans la même situation que la S.F.I.O.

Reconnaître l'échec du régime, c'est reconnaître du même coup les erreurs que les uns et les autres ont commises, en se résignant d'abord, en participant ensuite à l'installation du régime gaulliste en mai 1958. Guy Mollet avait imprudemment déclaré, en février 1959, qu'il serait déshonoré si l'Histoire lui donnait tort. Comment voulez-vous qu'il reconnaisse qu'en effet l'histoire lui a déjà donné tort ? Les dirigeants du M.R.P. ne sont pas plus enthousiastes que lui pour faire des aveux aussi pénibles et aussi humiliants.

Il est donc de plus en plus clair que la lutte contre le régime et pour un redressement démocratique ne peut pas, ne pourra pas être entreprise et conduite par les hommes et les partis qui ont fait faillite deux fois, l'une sous la IV^e République, l'autre sous la V^e. Tout en prenant acte, avec satisfaction, de leurs tentatives de décrochages et de dédouanage, dans la mesure où elles reflètent une évolution de l'opinion, nous ne devons pas nous lasser de rappeler leurs écrasantes responsabilités.

Pierre PHILIPPE.

« Les Amis de Léo Lagrange » organisent une série de manifestations pour commémorer le vingtième anniversaire de la mort de Léo Lagrange, secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports dans le gouvernement de Front Populaire en 1938, tombé en combattant le 9 juin 1940.

Dans le cadre de cette commémoration une manifestation artistique aura lieu au Palais de Chaillot le 9 juin 1960, à 20 h. 30 sous la présidence effective de M. Vincent Auriol, ancien Président de la République.

MAROC : le sens d'une victoire

par El Mehdi Ben Barka

LES élections municipales et communales qui se sont déroulées dimanche 29 mai sont venues confirmer l'orientation prise par le Maroc depuis quelques mois dans la voie de l'édification démocratique et progressiste. Ces élections ne devaient avoir qu'une faible signification politique, le cabinet royal ayant imposé — contre l'avis du gouvernement Abdallah Ibrahim et la majorité des organisations politiques et syndicales — un scrutin uninominal destiné à constituer des assemblées de « notables » dans les villes et à « retribaliser » la campagne pour mieux freiner le processus d'évolution et de progrès. C'est tout juste le contraire qui se produisit.

Pourquoi ?

Tout d'abord parce que le degré de conscience politique des masses marocaines est tel — dans les villes comme dans les campagnes — qu'il annihile tous les efforts déployés par les forces réactionnaires pour contrecarrer la marche des forces progressistes et désagréger les organisations populaires politiques ou syndicales.

Ce fut d'abord le 25 janvier 1959, lorsque la base du mouvement nationaliste de l'Istiqlal dénonça sa direction traditionnelle alliée à la fraction réactionnaire du palais royal et la grande bourgeoisie mercantile. La même reconversion se produisit durant l'année 1959 dans les autres formations politiques pour donner naissance, le 6 septembre, à l'Union Nationale des Forces Populaires qui sert de creuset aux masses ouvrières et paysannes, à l'ensemble des petits commerçants et artisans, enfin à la jeunesse étudiante.

Grâce à l'appui de cette force populaire organisée, le gouvernement Abdallah Ibrahim put mettre en pratique une réelle politique de libération et d'édification :

- liquidation des séquelles de l'impérialisme économique ;
- mise en place d'institutions financières nationales et contrôle du transfert des capitaux ;
- modernisation rurale et création des conditions d'industrialisation et de développement économique ;
- application d'une politique étrangère de non dépendance et de sou-

tenir effectif au mouvement de solidarité et de libération afro-asiatique.

Une telle politique mettait fin aux illusions de ceux qui pensaient en 1956 faire de l'indépendance politique un paravent fallacieux derrière lequel se poursuivrait le régime colonial avec la « protection marocaine ». C'était rendre également impossible le transfert, au profit d'une minorité féodale, des privilèges détenus par le protectorat franco-espagnol.

Toutes les manœuvres destinées à acculer le gouvernement à démissionner se sont révélées vaines (campagne de presse orchestrée entre la presse colonialiste et celle des partis locaux préfabriqués — procès d'intention — affaire du journal *At Tahrir* et arrestations des dirigeants Basri et Yusufi, arrestations de résistants et de membres de l'Armée de Libération soi-disant pour atteinte au prestige de Sa Majesté ou complot contre le Prince Héritier, etc.).

Une action de sappe fut entreprise soit pour arriver à la corruption des mœurs politiques soit pour semer la division dans les rangs de l'Union Marocaine du Travail. Elle aboutit à discréditer encore davantage les partis politiques traditionnels préfabriqués et leur presse téléguidée et à resserrer les rangs des forces populaires qui déclenchèrent le 25 mars dernier une grève générale d'avertissement à Casablanca, Rabat et Fédala.

Les élections aux chambres de commerce et d'industrie qui se déroulèrent le 8 mai ont été un véritable désastre pour les forces réactionnaires qui ne purent même pas s'assurer la direction de l'organisation économique spécifiquement représentative des classes moyennes dans les centres les plus importants comme Casablanca, Rabat, Tanger et Meknès avec l'unanimité des sièges pour l'U.N.F.P. et la majorité pour les autres centres.

Ce fut le déclenchement d'un véritable mouvement de panique qui dut s'emparer des milieux de la féodalité terrienne, mercantile et religieuse qui n'avait cessé d'encourager la fraction réactionnaire du palais. Celle-ci finit par obtenir le renvoi de l'équipe Ibrahim-Bouabid, sans au-

cune justification et la prise par S.M. de la direction du gouvernement, quelques jours avant les élections communales qui devaient apporter le coup de grâce à la féodalité, aux éléments réactionnaires et à leur allié, l'impérialisme, toujours à l'affût.

Il faut ajouter que ce renvoi du gouvernement Ibrahim a étrangement coïncidé avec la décision — notifiée à M. Laghzaoui, directeur de la Sûreté Marocaine par le Président Ibrahim — d'éliminer de ses services les 350 policiers français qui s'y trouvaient depuis le Protectorat.

Autre coïncidence : le refus par M. Ibrahim de l'agrément demandé par les U.S.A. d'officiers des bases comme attachés militaires, certains d'entre eux étant ou devant être en même temps attachés à l'état major du Prince Héritier.

Voilà pourquoi le renvoi du gouvernement à direction populaire et progressiste — loin de porter atteinte aux forces démocratiques marocaines — a constitué un véritable stimulant révolutionnaire aux masses marocaines qui ont marqué leur conscience par les manifestations gigantesques autour d'Abdallah Ibrahim et de Bouabid dans de récents meetings (Casablanca 200.000 participants, Rabat 50.000, Kenitra 12.000) et surtout par la participation quasi unanime aux élections de dimanche dernier qui ont donné à l'U.N.F.P. l'écrasante majorité dans les villes et les campagnes à l'exception de trois centres urbains (Fès, Meknès et Oujda) (1).

On le voit : la marche populaire pour la liquidation des séquelles de l'impérialisme et du féodalisme, l'édification d'un Maroc moderne, démocratique et progressiste, s'accéléra de jour en jour et ne saurait être freinée par la mystification ou même les coups de force du palais.

EL MEHDI BEN BARKA.

(1) Voici quelques résultats indiquant le nombre de sièges remportés par l'U.N.F.P. sur le total des sièges à pourvoir : Casablanca (45/51), Rabat, Tanger et Kenitra (31/35), Mazagan, Gharb, Azrou, Azamour 100 %, Safi (21/31), Marrakech (20/35), région d'Oujda et Tafilalet, 80 %.

AUDIN

AINSI en ont décidé les magistrats de Lille : les dirigeants du Comité Audin ne peuvent s'estimer diffamés parce qu'un certain Georges Ras — journaliste à *La Voix du Nord* — a écrit que la thèse selon laquelle le jeune professeur Audin aurait été assassiné par un officier constituait un « abus de confiance » et une « escroquerie à l'opinion publique ».

Les arguments invoqués seraient peut-être, en d'autres circonstances, respectables. Ils ne nous ont pas convaincus. Car enfin l'argumentation repose uniquement sur le seul fait que le rédacteur incriminé avait mis en cause le Comité Audin — association de fait ne bénéficiant pas de la personnalité civile — et non la personne de ses quatre principaux dirigeants. Il s'agit là, à nos yeux, de droit abstrait, voire de juridisme. Nous n'y trouvons, en aucun cas, l'image que nous nous faisons de la Justice.

Cette impression se trouve encore renforcée à la suite de la publication de la « mise en garde » du Ministère des Armées prenant à partie les rédacteurs de « France-Observateur » et de « l'Express » qui, pour avoir explicité la thèse de l'assassinat et « formulé contre divers officiers des accusations diffamatoires » sont l'objet d'« une plainte en diffamation publique envers l'armée ».

Une affaire aussi grave exige des parties en cause un minimum de sérieux et de dignité. Le rédacteur du communiqué visé plus haut en manque totalement. Il s'agit, paraît-il, d'accusations diffamatoires ? Mais enfin le drame sur lequel nous demandons que justice soit faite remonte à juin 1957. Depuis cette date, les faits et les accusations visées ont été maintes fois formulés. L'instruction ouverte en avril 1959 au Parquet de Rennes, n'a, en presque trois ans, abouti à aucun résultat concret. S'il s'était agi d'un « attentat » F.L.N., police et justice auraient-elles fait preuve de la même laïcité ? Cette dernière aurait-elle accepté que les témoins régulièrement cités ne daignent pas déférer aux convocations des magistrats, attitude qui est celle des officiers impliqués dans cette affaire ? Quant aux accusations dites diffamatoires, elles ont été rendues publiques en décembre dernier, dans une déclaration solennelle, par le Comité Audin. Nous avons été nombreux, à reprendre et à développer les arguments contenus dans ce document. Aucun démenti n'est venu relever nos affirmations. Aucune plainte n'a été déposée. L'honneur du lieutenant Charbonnier qui a été accusé publiquement d'assassinat, des colonels Roux et Trinquier, du capitaine Devis, des commandants Aussaressé et La Bourdonnais ainsi que du général Massu également mis en cause, cet honneur n'avait point relevé « l'outrage » et ces honorables personnages avaient préféré se taire. Seul, M. Michelet avait cru devoir dénoncer des « commentaires qui tendent manifestement à exercer des pressions sur la juridiction d'instruction ».

Pourquoi aujourd'hui ce communiqué et cette plainte ? Il s'agit, n'en doutons pas d'une manœuvre de diversion qui, par quelque biais de procédure, pourra peut-être encore retarder cette manifestation de la vérité que nous exigeons et que nous obtiendrons. C'est aussi une mesure d'intimidation à l'adresse de la presse et de l'opinion. De la presse sans qui l'affaire Audin n'aurait jamais vu le jour, englobée comme des centaines d'autres dans l'oubli quotidien. De l'opinion qui parfois se trouble et à l'encontre de qui l'on tente de faire preuve de « fermeté ».

Comme les morts de Guernica, Maurice Audin « a le temps, il peut attendre ». Justice lui sera rendue, quoiqu'il en coûte. « La Ve République est morte des complaisances qu'elle a eues. Et avec elle nos libertés ont failli mourir de mort violente. C'est parce que nous entendons mettre un terme au processus de lente asphyxie de la démocratie qui est la caractéristique du nouveau régime que nous continuerons à dire ce que nous savons. »

La vérité sur l'affaire Audin sera connue.

L. H.

PROCÈS SPITZER

Gérard Spitzer, directeur du journal « *La Voie Communiste* » a comparu, le 31 mai, devant le tribunal militaire de Paris, sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Si les charges retenues contre lui apparaissent peu convaincantes, il semble bien au contraire qu'il s'agisse à la fois d'un procès d'intention comme d'un procès d'opinion.

A l'heure où nous mettons sous presse, le jugement n'est pas encore connu. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués.

P. S. U. ET NON-VIOLENCE

UN certain nombre de dirigeants du P.S.U. ont répondu favorablement à l'appel du Comité d'Action Civique non-violente en vue d'un rassemblement silencieux le samedi 28 mai devant le ministère de l'Intérieur avec, comme objectif, la protestation populaire contre les mesures d'internement administratif dont les « suspects » Algériens sont l'objet de la part du ministre de l'Intérieur. De très nombreux camarades se sont joints à nous et constituaient à peu près le tiers des manifestants non-violents qui se retrouveront samedi dernier sur les Champs-Élysées.

Cette participation à une manifestation non-violente, la seconde organisée dans la région parisienne depuis un mois — des manifestations analogues avaient d'ailleurs simultanément lieu dans cinq grandes villes de province — signifie-t-elle que nous soyons devenus pour autant des partisans systématiques de la non-violence ? Certainement pas. Certes, la doctrine de la non-violence ne saurait a priori nous être antipathique puisque notre but suprême est l'instauration d'une société sans classe à l'échelle mondiale d'où toute cause de violence dans les rapports entre les groupes humains aurait disparu. Cependant toute l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, a été marquée par la violence exercée par les oppresseurs envers les opprimés et le recours de ces derniers à la violence pour mettre un terme à l'oppression nous paraît parfaitement légitime et même, dans certaines circonstances, souhaitable. L'emploi de méthodes violentes ou non-violentes est donc pour nous une simple question d'opportunité.

La non-violence, assortie d'ailleurs de campagnes de désobéissance civile

est une technique d'action révolutionnaire qui a fait ses preuves en Inde sous la direction du Mahatma Gandhi. Elle y était parfaitement adaptée aux conditions de lutte du peuple indien.

En France, nous revendiquons l'héritage d'une longue tradition révolutionnaire marquée par des insurrections et des luttes armées dont la dernière en date est celle de la Résistance. Les anciens Résistants qui se trouvaient nombreux aux Champs-Élysées, les militants du P.S.U. qui, après avoir

par Pierre STIBBE

participé à la manifestation non-violente, se retrouvaient le lendemain matin au Mur des Fédérés pour y rendre hommage aux Combattants de la Commune, n'entendent en rien renier ce passé ni s'engager dans l'avenir à n'avoir recours qu'à des méthodes de lutte non-violente.

Malgré ces divergences de doctrine avec les adeptes de la non-violence, nous constatons que leur action contre la guerre d'Algérie prend des formes appropriées correspondant aux possibilités actuelles et de nature à élever le niveau de la lutte. En effet, il est incontestable que les moyens employés jusqu'à présent : campagnes de presse, meetings, pétitions, s'avèrent insuffisants dans la mesure où ils ne touchent que la partie de l'opinion publique déjà avertie du problème algérien. Les conditions d'une action révolutionnaire à caractère insurrectionnaliste ne sont nullement remplies à l'heure présente. Par contre, des actions de masse spectaculaires sont nécessaires pour frapper l'opinion pu-

blique et lui faire connaître les réactions des adversaires de la guerre d'Algérie, non seulement contre les horreurs qu'elle entraîne, mais contre le principe même de cette guerre coloniale.

Or, dans les circonstances actuelles, la manifestation à caractère non-violent qui ne peut en aucun cas dégénérer en bagarre, est aisée à organiser ; en outre, elle bénéficie d'autant plus de la sympathie des spectateurs et du grand public que, lorsque des actes de violence y sont perpétrés, ils sont imputables uniquement à la police ou aux contre-manifestants. Le geste des non-violents n'est d'ailleurs pas purement symbolique car de tels rassemblements, s'ils deviennent de plus en plus fréquents, peuvent singulièrement embarrasser les pouvoirs publics. Les actions non-violentes contre la guerre d'Algérie sont aujourd'hui susceptibles de prendre un développement considérable sous les formes les plus variées : à condition d'être coordonnées, d'avoir des objectifs simples et clairs et d'être ouvertes à tous les opposants à la guerre d'Algérie quelles que soient par ailleurs leurs conceptions doctrinales sur le rôle de la violence dans l'histoire, les manifestations non-violentes sont susceptibles de constituer un facteur important du réveil de l'opinion, de la prise de conscience de larges couches populaires et de l'intensification de la lutte contre la guerre d'Algérie. C'est dans cet esprit que nous les soutenons, sans pour autant nous limiter à cette forme d'action. Les promoteurs de l'Action Civique non-violente avec qui nous avons pu en discuter au cours de la nuit passée ensemble dans les locaux de la police, l'ont parfaitement compris et admis.

“Statut” sans liberté...

ON disait couramment — depuis la Libération — qu'il fallait pour la Radiodiffusion Française un statut.

Détachée de l'administration des P.T.T. depuis 1939, la R.T.F. jouissait à partir du 7 novembre 1942 d'un « budget annexe ». Ça n'était pas, certes, la formule d'établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, mais le Comité de Libération de la Radio reconnaissait cependant que « cette réforme de 1942 apportait une certaine souplesse dans le domaine financier... laissant à l'Administrateur général de l'époque une certaine liberté d'action, et qu'elle tendait vers l'autonomie recherchée ».

Cette appréciation modérée trouvait sa justification dans les déceptions enregistrées à la Libération. La IV^e République, en effet, si elle a su imposer le strict respect du monopole, s'est avérée incapable de doter la Radiodiffusion d'Etat d'un statut. Le gouvernement provisoire de 1945, présidé par le général De Gaulle avait, en effet, amorcé un retour en arrière en restaurant les méthodes de comptabilité publique et la complexité d'une hiérarchie administrative particulièrement lourdes.

Entre 1946 et 1958 d'innombrables projets de statuts ont été élaborés tant par les différents groupes politiques de l'Assemblée que par les « nombreux » ministres de l'Information.

Aucun de ces projets ne put aboutir.

Les résultats sont clairs : les règles de la comptabilité publique et le contrôle financier a priori ont paralysé toute action; les inégalités de traitements et les contradictions d'intérêts ont suscité de stériles rivalités; la « tutelle » du ministre de l'Information s'est exercée sans frein, tantôt sous la forme

d'une censure, tantôt par une pression directe ou sous la forme ouverte de « propagande ».

Les postes privés — dits périphériques — en ont profité; et par le moyen de véritables lobbies ils se sont employés à torpiller tous les projets parvenus au Parlement ou même au sein des gouvernements.

L'unité de la R.T.F. devait être en partie démembrée par la création de la « Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer » (SORAFOM), réalisée par un ministère de la F.O.M., déjà condamné par une évolution des peuples d'Outre-Mer qu'on n'avait su prévoir.

Mais au cours des événements du 13 mai 1958, la R.T.F. ayant en grande partie manifesté sa fidélité aux institutions républicaines, elle fut une des premières administrations à subir l'épuration gaulliste.

L'ordonnance

du 4 février 1959

Dès lors, tout était en ordre pour promulguer par ordonnance le décret du 4 février 1959 portant statut de l'établissement.

O ironie ! « Les grenouilles voulaient un roi », la R.T.F. a dès lors un statut et celui-ci est pire, dans ses conséquences, que l'état semi-anarchique antérieur.

On ne saura jamais trop insister sur le fait que cette ordonnance a un caractère autoritaire. C'est la marque du « système ».

L'article 1^{er} de l'ordonnance spécifie que l'établissement « est placé sous l'autorité du ministre de l'Information ».

Soulignons que la France est l'un des rares pays ayant — après la guerre faite au nom de la Liberté — conservé un ministère de l'Information. Un régime socialiste devra supprimer dans l'un de ses premiers actes cette forme périmée d'autoritarisme, héritée des régimes totalitaires que nous avons combattus.

Le « Conseil Supérieur de la R.T.F. » créé par l'ordonnance est un mauvais paravent démocratique puisque la totalité de ses membres sont désignés par le gouvernement et ne remplissent que des fonctions consultatives.

Dans le domaine financier, il en est de même. Les membres du « Comité financier » sont choisis par le gouvernement. Ses décisions — si l'on peut dire — doivent « être approuvées par le ministre de l'Information et le ministre des Finances ».

Enfin le contrôle financier — règle paralysante de la comptabilité publique — subsiste toujours. Imaginez-vous la gestion commerciale d'une entreprise privée de spectacles et d'informations nantie d'un contrôle préalable de ses dépenses ?

Notons de plus que la R.T.F. doit subvenir elle-même aux dépenses d'équipement alors que le Parlement, pendant des années, avait soutenu — non sans raison — que les investissements nécessaires à l'équipement devaient être à la charge de l'Etat, le montant de la redevance devant alimenter seulement les dépenses d'exploitation (donc en grande partie les programmes).

Le directeur général n'est qu'un fonctionnaire d'autorité nommé par l'exécutif et qui n'agit que sous le contrôle du gouvernement.

Les directeurs de service sont également désignés en Conseil des ministres.

L'arbitraire est érigé en règle absolue. La R.T.F. est un instrument de propagande comparable à ceux mis en place par les gouvernements totalitaires.

Conclusions

Le personnel de la R.T.F., soumis depuis 1959 aux insidieuses propagandes de certaines organisations « maison », s'est trop longtemps fixé comme objectif la recherche d'une situation matérielle améliorée. On lira par ailleurs qu'il risque fort d'avoir bientôt de graves désillusions.

Par contre le personnel sentira vivement la brûlure du collier qui lui a été passé autour du cou. Et le pays se rendra compte qu'une radio de gouvernement n'est pas une véritable radio de la nation. Au demeurant, l'écoute des radios « privées » ou étrangères est grandissante.

La lutte pour les libertés comporte une bataille de front. Nous n'avons aucunement la nostalgie de la IV^e République. Si nous avons désiré un statut pour la radio, c'est un statut négocié, discuté, accepté par les parties en cause, et non concédé par le Prince-Président.

Aussi est-ce à la lutte pour l'abrogation de cette ordonnance que nous appelons, car aucun aménagement — n'en déplaise aux réformistes qui aveuglent les travailleurs de la R.T.F. en les détournant sciemment du véritable but du combat — ne pourra modifier un texte qui porte sa part du péché originel qui pèse sur cette V^e République.

Lorsque ce combat sera gagné, on pourra enfin réaliser cette « Radiodiffusion au service de la nation » dont avaient rêvé, aux heures sombres de la clandestinité, tandis que la propagande sévissait sur les ondes, à Paris et à Vichy, ceux dont les noms figurent aujourd'hui, par une amère dérision, aux frontons de ces « centres » qui n'abriteront plus que des officines de propagande : Alfred Leluch, François Devèze, Pierre Brossolette, pour ne citer que ceux-là.

La grève de la R.T.F. intervenue, l'augmentation de la paye, les vacances et, chaque jour, les vœux auxquels sont soumis les salariés, voilà les données tangibles d'un

Ce problème, qui est celui de la française de spectacle et d'information ses dirigeants — on a vu récemment résolu par la promulgation portant « statut de la Radiodiffusion

Ce « statut » est maintenant faut-il en penser ?

C'est à cette question que nous pondrons.

“De la nation française...”

Ce n'est pas parce qu'elle est d'Etat que la R.T.F. est mauvaise. C'est parce que l'Etat est ce qu'il est : c'est parce que la R.T.F. n'est point nationale.

Une radio, une télévision nationales, les Résistants en avaient rêvé, ils n'ont pas su assez le vouloir. En 1947, un projet de loi déposé par le gouvernement Léon Blum, qui dura cinq semaines, était ainsi motivé : « Dans un pays démocratique, la Radiodiffusion ne peut ni ne doit exercer aucun monopole dans le domaine de la pensée. Il est évidemment naturel que le gouvernement puisse, par son intermédiaire, faire connaître son point de vue au pays. Mais il faut que toutes les tendances d'opinion, que toutes les formes de la pensée scientifique, artistique ou littéraire, que toutes les écoles puissent également s'exprimer. En un mot, la Radiodiffusion Française doit être la Radiodiffusion de la nation française. »

Le régime actuel de la R.T.F. est une conséquence directe du 13 mai, une pièce intégrante du système gaulliste. Il n'y a pas lieu d'attendre des amendements à ce régime d'un Parlement-croupion dominé par l'U.N.R., non plus que d'un gouvernement d'autant moins enclin à laisser dire la vérité, s'affronter les opinions, qu'il est lui-même d'une profonde faiblesse. C'est seulement une représentation nationale véritable qui, à la faveur d'une victoire de la gauche, pourra donner à la R.T.F. un statut digne de ce nom.

Et d'abord, il faudra que la maison puisse fonctionner; qu'elle cesse de vivre sous la tyrannie épuisante du Père Soupe, régie par des règlements dont certains datent du siècle dernier, paralysée par des habitudes telles qu' alors que son rôle est de transmettre en direct des événements qui se passent à des centaines de kilomètres, une lettre met facilement deux jours pour joindre un responsable à un autre, dans deux immeubles sis dans deux coins différents de Paris ! L'autonomie financière s'impose, à l'instar des entreprises industrielles nationales; sans autre contrôle que celui du ministère de tutelle — qui ne sera pas celui de l'Information, dont l'existence est à elle seule un défi à la démocratie.

Il faut ensuite que si le gouvernement parle, et il est normal qu'il le fasse, ce soit dans des cases délimitées, sous sa responsabilité, en « annonçant la couleur ». Ses communications n'engageront pas la R.T.F. Il n'aura pas la possibilité d'interdire une émission quelconque sans que la R.T.F. ait la faculté de rendre ensuite publique cette interdiction. (Cette disposition fait partie du statut de la BBC.)

Les tribunes de discussion redeviendront dignes de leur appellation, sans autre impératif que la modération du ton. Elles seront organisées sous l'égide d'un comité permanent de l'information qui comprendra des représentants des entreprises de presse, des journalistes, de hautes personnalités connues pour leur indépendance et leur intégrité.

Le droit de réponse sera établi et réglementé. Au sommet, un conseil d'administration désignera le directeur général; à tout le moins, le gouvernement ne pourra le désigner que sur une liste de noms établie par ce conseil. Le directeur général restera en fonctions cinq ans (comme, encore, à la BBC), de manière à ne pas à avoir à subir les aléas du pouvoir. Le conseil aura une composition tripartite. On peut songer, soit à la constituer de représentants de l'Etat, de représentants élus par les auditeurs et téléspectateurs ou désignés par le Parlement, et de représentants du personnel; soit à la constituer de représentants de l'Etat, des grandes activités nationales et du personnel.

Si la publicité est autorisée, elle sera prise en mains par une régie d'Etat ou par la R.T.F. elle-même. Elle sera limitée, en tout état de cause, au patronage des programmes.

UN STATUT E

L'augmen

AVANT l'ordonnance du 4 février 1959 — fixant le nouveau statut de la R.T.F. — le montant de la taxe des usagers de postes radio et télévision était décidée par le Parlement. Le budget de la R.T.F. était soumis à l'approbation des élus de la Nation, lesquels ne se faisaient pas faute de manifester leurs critiques à l'égard de la radio nationale. La R.T.F. était sous la « tutelle » du ministre de l'Information.

La V^e République a placé la R.T.F. sous « l'autorité » du ministre de l'Information, autrement dit sous le contrôle politique direct du gouvernement. Le montant de la taxe est fixé par décret pris en Conseil des Ministres.

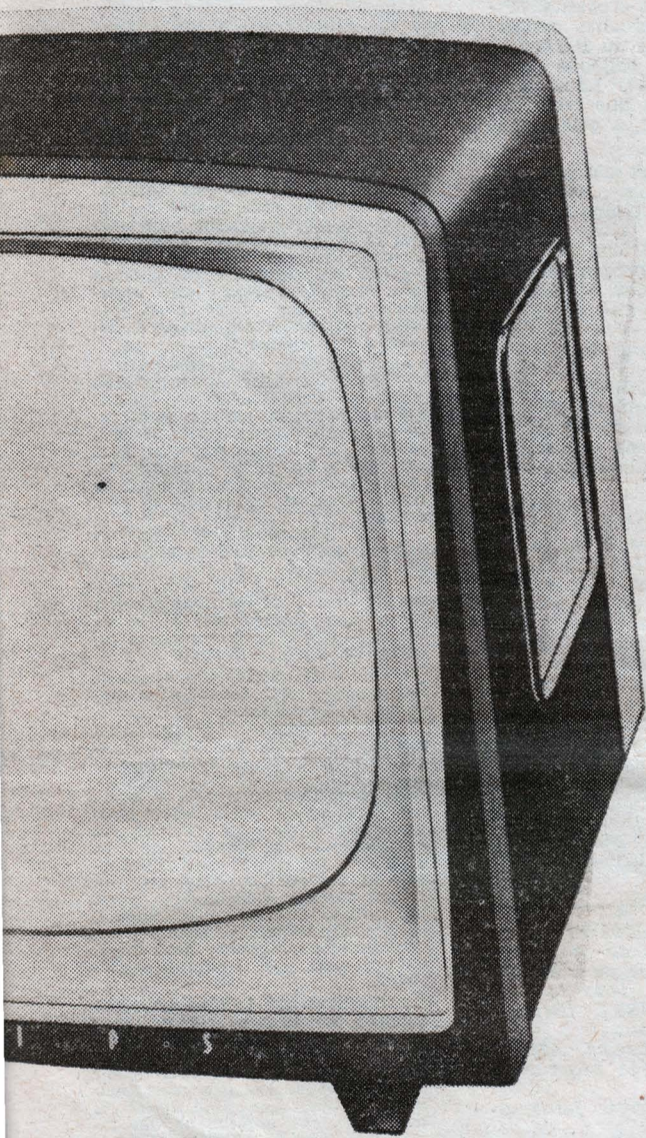
L'augmentation décidée pour le 1^{er} juillet devrait rapporter — compte tenu de la progression du nombre des usagers — six milliards d'anciens francs pour ce deuxième semestre. Cette augmentation de recettes n'a pas été demandée par la R.T.F. pour financer des investissements nouveaux. Il s'agit, plus simplement, de payer la masse des personnels recrutés depuis le 13 mai 1958 et dont le nombre s'élèverait à près de 300 — payés à la pige. Dans cette masse, il n'y aurait pas une centaine de titulaires de la carte professionnelle. La carte de l'U.N.R. doit probablement suffire à prouver leur qualification !

Il faut aussi rémunérer, en supplément de salaires allant de 50 à 75 % des émoluments mensuels, les activistes de l'ex-Comité de Salut Public de la R.T.F.

Il faut également entretenir les états-majors bombardés à l'instigation du Premier Ministre et qui coiffent — en surnombre — les responsables d'émissions ou de services (lorsqu'ils ne les remplacent

... au moment des fêtes de fin d'année annoncées à la veille des grandes pourrages de crânes, le lavage de cergeurs de la radio et de la télévision, problème qui touche tous les citoyens. La R.T.F. — la plus grande entreprise de France, comme le répètent complaisamment nous faire croire qu'il était définitivement en février 1959, d'une ordonnance du Gouvernement Française ».

L'épreuve depuis plus d'un an. Que la double page va s'efforcer de ré-



FORME D'ECRAN...

tation de la taxe-radio

pas). C'est ainsi que le service des Echanges internationaux, qui avait déjà un chef, s'est vu doter en plus d'un directeur des Relations internationales, dont les fonctions ne sont pas encore précisées ; mais cela n'a pas empêché la nomination d'un autre responsable des « Echanges internationaux » à la Télévision.

A près de 5.000 NF par mois !

Question de moral

Ne faut-il pas également financer des émissions chargées de maintenir l'Algérie dans la « conception gouvernementale de l'autodétermination ? » C'est ainsi que pour avoir cru trop tôt que les colonnes du Temple allaient s'écrouler vraiment, un responsable des émissions arabes fut suspendu au lendemain du 24 janvier 1960. Allait-il retourner dans l'armée dont il était détaché ? Allons donc ! Il vient d'être chargé — à la Télévision — de la réalisation d'émissions qui seront projetées sur les petits écrans d'Algérie. Jusqu'à la fin de cette année, 100 millions lui suffiront pour maintenir un moral « déterminé » outre-Méditerranée. Cinquième bureau d'action psychologique pas mort.

N'est-il pas également utile à M. Trotobas, alias Thibault directeur des Informations (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme — Thibault — directeur de l'Information à Alger) de multiplier — en les dédoublant — les sections ondes courtes sous sa direction ; ou encore de créer de nouvelles sections chargées d'émettre vers des territoires outre-Atlantique ou au-delà du rideau de fer où, d'après les rapports officiels, les ondes courtes émises de la France métropolitaine ne sont pas techni-

... aux frais des usagers

Le point de vue du personnel

La plus fréquente question — en fait une affirmation à peine interrogative — entendue cette année par les employés, ouvriers et autres collaborateurs de la RTF est celle-ci : « Mais vous y gagnez, au moins, à ce nouveau statut ? »

« Au moins » est ajouté par ceux à qui l'on vient de souligner l'aspect autoritaire tant du statut du personnel que de celui de l'entreprise RTF « Etablissement public à caractère industriel et commercial » mais « placé sous l'autorité (et non la tutelle) du ministre de l'Information ». Si l'on ajoute que « l'Etablissement reste soumis au contrôle financier actuellement en vigueur » (art. 11 de l'ordonnance du 4-2-59) c'est-à-dire à un contrôle préalable des dépenses et que les divers conseils et comités prévus — à voix simplement consultative — sont convoqués et leurs membres nommés par le directeur général, à l'exception du tiers du comité central représentant le personnel, on constate que tous les pouvoirs sont rassemblés entre les mêmes mains... à l'exception de ce qui reste du domaine du ministère des Finances.

Quant à la situation du personnel, rien n'est plus vite exposé. Si nous sautons la liste des obligations (45 h. par semaine) et des interdictions (1) nous arrivons aux droits et garanties. Pour les garanties, c'est limpide, nous n'en avons pas vu l'ombre dans les 72 articles que comporte le statut du personnel. Mais les droits, direz-vous, notamment la rémunération ? Nous y voici.

Le prix de l'obéissance

Tout s'est passé comme si l'on eût voulu acheter — relativement cher dans un premier projet — l'absence totale de droits et de garanties du personnel. On lui proposait, semblait-il, une sorte de pacte : des avantages pécuniaires et « sociaux » (gratification annuelle, primes en cas de mariage, naissance d'un enfant, etc.) assez confortables pour prix de sa renonciation à exister autrement que par sa présence au travail. Peut-on parler de tendance « nationale-socialiste » ? On y eût sans doute songé sans les quelques aménagements de texte obtenus pendant la grève générale de décembre-janvier. Mais aucune disposition fondamentale n'a été changée, et les légères modifications ont été payées d'une diminution desdits avantages sociaux.

Quant à la rémunération, cette unique contrepartie à tous les désavantages du statut, quelle est-elle ? L'ordonnance précise ce qu'elle devrait être en mentionnant « la nécessité de fixer des règles de rémunération conformes aux conditions particulières d'exploitation de l'Etablissement » (art. 3). C'était l'annonce d'un décrochement des barèmes de la Fonction Publique pour adopter les tarifs en usage dans le secteur privé. Le but était notamment de permettre à la RTF de conserver et de renouveler ses personnels qualifiés que le cinéma et les grandes entreprises (industrie radio-électrique par exemple) lui disputaient trop facilement et par ailleurs de faire œuvre équitable en groupant tous les personnels aux statuts disparates dans un barème unique correspondant à une classification des emplois hiérarchisés de façon fonctionnelle. Ni l'un ni l'autre de ces objectifs n'ont été atteints : les divers personnels de la RTF font de plus en plus l'objet de discrimi-

quement audible, et où il est douteux que le marché commercial soit approvisionné en appareils récepteurs capables de les capter (soit en raison de l'étalement limité des postes, soit en raison du brouillage systématique).

Mais cela doit permettre l'embauchage de « personnels » choisis et à qui l'on doit tant depuis l'avènement de la V^e République !

Enfin, rien n'interdit de penser qu'une partie de ces six milliards permettra de payer les indemnités de licenciement des travailleurs contractuels, qui — à l'occasion de la mise en application des nouveaux statuts des personnels — n'auraient pas été reclassés en raison de leur manque de conviction pour le « oui » inconditionnel ou pour le pari au pouvoir.

L'intendance suivra... Oui, mais c'est le bon public qui paie !

TOUS
nous avons besoin de T. S.
T. S. a besoin de TOUS

nation (en matière d'acomptes sur leur situation future par exemple, versés aux uns et refusés aux autres), et les chiffres avancés l'an dernier par la direction générale ont été considérablement diminués.

La grille

Effectivement, le premier projet de « grille » diffusé parmi le personnel était alléchant, allant de 50.000 à 500.000 anciens francs par mois. Il fallut vite déchanter : l'arbitrage du Premier ministre laissa inchangés les traitements des plus hauts postes... mais fixa à 40.000 francs l'indice 100 (niveau A débutant).

Faut-il à ce propos noter le procédé consistant à annoncer au deuxième jour de grève que tous les chiffres de la grille (sauf position stagiaire) étaient fortement relevés ? La joie fut brève : l'étude du nouveau tableau montra que la valeur du 13^e mois, supprimé pour l'occasion, avait été rajoutée au traitement annuel, ce qui augmentait d'un douzième chaque mensualité...

Bien entendu, par rapport au salaire de famine offert par une administration imperturbable aux « sténo-dactylos » auxiliaires (34.000 F), cette grille marque un progrès indéniable. Il était difficile de faire moins.

En règle générale, les personnels titulaires, surtout ceux qui se trouvent en début de carrière, devraient être — provisoirement — avantagés. Il est admis qu'on leur doit une sorte de prime pour l'abandon de la Fonction Publique. Mais il est difficile de se faire une idée d'ensemble. La fameuse classification des emplois, dite « fonctionnelle », est en effet établie de telle sorte que beaucoup ne savent pas où ils vont être classés. Dans l'ordre artistique, parmi la centaine de professions connues en matière de radiodiffusion sonore, le statut en reconnaît 11. Pour les emplois administratifs, autre problème : la définition des fonctions, loin d'employer une terminologie expressive, a recours à des appellations d'une neutralité recherchée, assorties de définitions à la fois larges et vagues : moniteurs d'administration, chefs de brigade administratifs, agents d'administration I et II. Comme de plus les critères de recrutement n'ont pas encore été définis, qui peut se vanter de relever de l'une plutôt que de l'autre catégorie ?

Par ailleurs, l'augmentation peut être nulle pour certains et — ce qui semble insensé — quelques professions ont été classées à un niveau correspondant à un salaire inférieur à la rémunération actuelle. Le premier cameraman que vous rencontrerez vous dira que son taux de salaire est diminué de 10, 15 ou 20.000 francs par mois. Ces cas sont parfaitement admis en haut lieu puisqu'il est prévu pour eux l'octroi d'une indemnité différentielle (c'est-à-dire en fait un déclassement de la profession, les nouveaux personnels recrutés ne bénéficiant pas de cette disposition).

Essai de comparaison

Pour comparer valablement à la situation antérieure celle qui lui est substituée, encore faudrait-il en connaître tous les éléments. Or, aucune solution n'a été jusqu'à présent trouvée en matière de retraite, les solutions les plus raisonnables comme la création d'une caisse autonome avec garantie de l'Etat ayant été repoussées par le ministère des Finances.

Enfin, la double hypothèse pesant sur chaque situation individuelle fausse toute comparaison : tel employé actuellement fonctionnaire recevra une augmentation de 20 % par rapport à son traitement d'aujourd'hui, mais pendant combien de temps ?

Tout d'abord, tout avancement (et il n'y a que deux ou trois degrés par niveau de classement ou profession) ayant lieu uniquement au choix, il peut conserver toute sa vie la même rémunération, augmentée de la seule prime d'ancienneté. L'écart de rémunération est alors assez vite comblé.

Enfin, une arme terrible peut trancher la question plus vite qu'il ne le voudrait : outre la mutation d'office dans toute résidence de la compétence de l'établissement, y compris les territoires d'outre-mer les plus éloignés, qui peut l'amener à démissionner, et le licenciement à titre individuel ou pour compression d'effectifs, il existe une clause de dénonciation de contrat qui permet à tout moment à la direction générale de mettre fin unilatéralement aux fonctions d'un agent sans avoir à en justifier (article 60 du Statut du personnel).

Sans être timoré, on peut craindre les exemples de mise à l'écart partielle ou totale — bien connus à la direction des Informations — ou simplement la facilité avec laquelle un directeur général omnipotent pourra remplacer le titulaire de tel ou tel poste par un candidat extérieur à l'établissement.

L'avenir permettra à chaque intéressé, à la fin de sa carrière, de dresser après coup un bilan et de comparer avec certitude les deux situations...

Pour les victimes, ce sera un peu tard.

(1) Les premiers articles du projet initial, assez maladroitement rédigés, commençaient tous par les mots « il est interdit ». La forme a changé, le fond est resté.

LA VIE DU PARTI

LES

— COMPTES RENDUS — COMPTES RENDUS —

FÉDÉRATIONS

- **HAUTES-ALPES** : Secrétaire fédéral, Ernest Jouglard, 77, Cité de l'Adret, Gap.
- **CHARENTE** : Secrétaire fédéral, P. Foucher, Bâtiment B, n° 19, La Grande Garenne, Angoulême.
- **FINISTÈRE** : Secrétaires fédéraux, André Roulleau, 108, rue de Glasgow, Brest et Berlivet, 10, rue de Gouesnon, Brest.
- **MEUSE** : Secrétaire fédéral, Georges Fizaïne, 1, rue du Moulin, Bar-le-Duc.
- **BOUCHES-DU-RHÔNE** : Rappelons que tout le correspondance doit être adressée 22, rue Lullu, Marseille-1^{er}.

RÉUNIONS

ET MEETINGS

- Voici la liste des prochains meetings P.S.U. :
- 3 juin : Saint-Etienne (Edouard Depreux, Gilles Martinet) 8 juin : Chateaux-Malabry (Edouard Depreux, Claude Bourdet, Jean Poperen) ; Romainville : (Georges Suffert) ; 10 juin : Asnières (Jean Rous) ; Choisy-le-Roi : (Ch. Ancier, Gilles Martinet) ; Saint-Ouen : (Claude Bourdet, Jean Arthuys, Daniel Mayer, Charles Heru) ; 10 et 11 juin : Auxerre : (Edouard Depreux) ; 11 juin : Amiens (Manuel Bridier) ; 11 et 12 juin : La Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne (Yves Dechezelle, Roland Filiatre) ; 14 juin : Béziers (Jean Rous) ; 15 juin : Clermont-Ferrand (Gilles Martinet) ; Montpellier (Jean Rous) ; Villefranche (Georges Suffert) ; 16 juin : Vienne (Georges Suffert) ; Toulouse : (Edouard Depreux, Gilles Martinet) ; Lons-le-Saunier : (Ludovic Marcus) ; 17 juin : Châteaun-Thierry : (Guy Desson) ; Lyon : (Edouard Depreux, Gilles Martinet, Charles Heru) ; Nevers : (Alain Savary) ; Saint-Quentin : (A. Joublot) ; Nancy : (Georges Suffert) ; 18 juin : Trouville (Charles Heru, Hermant) ; 23 juin : La Rochelle (Pierre Stibbe) ; 25 juin : La Roche-sur-Yon (Jacques Nantat).
 - **LE RAINCY** : La section locale organisée, le vendredi 10 juin à 21 heures, Salle de la Ruche, 10, boulevard de l'Ouest, une conférence sur le sujet « Evolution de la social-démocratie Allemande ». Orateur : Gustave Stern.
 - Le groupe d'action socialiste « Aéronautique » de la section parisienne tiendra une réunion le samedi 11 juin à 16 heures, 8, rue Henner.
 - **HERAULT** : La fédération organise deux réunions publiques, sur le thème « Objectifs et perspectives du P.S.U. » avec la participation de Jean Rous, le mardi 14 juin à 21 heures à Béziers et le mercredi 15 juin à 21 heures à Montpellier.
 - **LUNÉVILLE** : Grande réunion publique d'information le vendredi 10 juin, avec la participation de Henri Longeot et Marcel Tillard.
 - **HAUTE-GARONNE** : Meeting à Villemur le vendredi 3 juin à 21 heures, à la Halle, avec J. Fournier, R. Pistre, Alexandre Montand.
 - **SENS**. — Réunion publique le 10 juin, à 21 h., à la Mairie, avec Edouard Depreux.
 - **MIGENNES**. — Réunion publique le 11 juin, à 21 h., salle Baptiste, avec Edouard Depreux.

● **LE GROUPE D'ACTION « CHEMINOTS »** de la Région parisienne, du P.S.U., a tenu sa première réunion le 21 mai.

Bien que les organismes syndicaux de cette corporation aient été très occupés, la Commission du Statut siégeant au même moment, des camarades représentant les diverses régions de la S.N.C.F. étaient présents. Sous la présidence de Roland Filiatre, du C.P.N., un bureau a été élu, puis l'assemblée a pris diverses décisions quant à l'orientation à donner au G.A.S. — propagande, contacts avec les Fédérations et les Sections locales, contacts avec nos camarades de province. (Ces camarades sont instamment invités à se mettre en rapport avec le G.A.S. Cheminots, 8, rue Henner, Paris-9^e, tél. TRI. 28-48 et 88-97).

● **ARDECHE**. — Le P.S.U. avait organisé avec le conférencier Marcel Regguy, deux réunions sur l'Algérie, les 18 et 19 mai, à Aubenas et à Tournon. A cette occasion, il fut possible de noter combien l'opinion publique, depuis cinq ans et demi de guerre, a évolué, s'est éduquée. Il faut d'abord remarquer la variété des auditeurs : prêtres et communistes se côtoyaient dans l'assistance. Il faut ensuite insister sur la gravité de tous durant la conférence, la signifié et l'authenticité parfois pathétique des témoignages qui suivirent l'exposé.

● **BOUCHES-DU-RHÔNE**. — Le jeudi 19 mai s'est tenu à Aix-en-Provence une réunion d'information avec la participation des responsables fédéraux Wilson et Leforestier. Cinquante à soixante personnes assistaient à cette assemblée.

Wilson fit un bref historique sur les origines et les buts du parti. Leforestier traita l'important problème d'Algérie, objectif n° 1 du parti.

Pour terminer, Wilson fit un appel en faveur de la T.S. Une vingtaine de numéros furent vendus. Six adhésions ont été enregistrées, aussi d'ores et déjà nous pouvons dire que nous sommes persuadés qu'une réunion publique avec des orateurs du Bureau National s'impose et que son succès est certain.

● **ILLE-ET-VILAINE**. — Le premier congrès de la Fédération d'Ille-et-Vilaine du P.S.U. a eu lieu à Rennes, à la Maison du Peuple, le dimanche 22 mai, en présence des camarades Poperen, du Comité politique national, et Rouleau, secrétaire fédéral du Finistère.

Les Fédérations des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de la Loire-Atlantique avaient envoyé leurs vœux de plein succès, tout en regrettant de ne pouvoir y envoyer de délégués.

Le congrès a adopté à l'unanimité une résolution générale et appelé au soutien du rassemblement du 12 juin pour la paix en Algérie et à la manifestation laïque du 19 juin.

● **CAEN**. — Une manifestation non-violente a eu lieu

à Caen, le vendredi 27 mai, vers 18 heures. L'initiative de cette manifestation revient à la section étudiante du P.S.U. qui décida de lancer cette action nouvelle à la suite de ce qui s'était fait à Paris, pour témoigner des graves problèmes que pose, aux jeunes, la guerre d'Algérie et pour mettre la population caennaise en face de ses responsabilités.

Aussitôt lancée, cette initiative recueillit l'adhésion immédiate des milieux catholiques de l'Université ; les étudiants communistes, sollicités eux aussi, acceptèrent d'abord avec réserve, puis se retirèrent de l'affaire après deux réunions préparatoires. Nous eûmes même la surprise, la veille de la manifestation, de voir les étudiants communistes distribuer un tract donnant les raisons de leur hostilité à ce genre d'action : (sentimentalité, inefficacité, aventurisme). Par contre les étudiants non-communistes du Mouvement de la Paix se joignirent à nous.

Cette manifestation regroupa 300 personnes environ dont plus de deux cents étudiants, fait remarquable à une époque où les examens battent leur plein.

Arrivés devant la préfecture, les manifestants s'assirent par terre, tandis qu'une délégation comprenant, un responsable de la Maison de Jeunes de Caen, un prêtre, un syndicaliste, un éducateur laïc, deux étudiants, étaient reçus par le secrétaire du préfet... qui cherchait à déceler dans le tract qui lui fut remis « l'influence certaine d'un groupement politique ».

● **BRIVE**. — *Contradiction*. — Le 28 mai avait lieu à Brive une réunion publique du parti socialiste S.F.I.O., cette réunion ayant probablement le but de resserrer les rangs et surtout d'empêcher les hésitants de rejoindre le P.S.U. La présidence était assurée par un sénateur : Marcel Champeix, ancien ministre ; l'orateur étant un ancien ministre du Travail : Albert Gazier.

Après un discours ultra-gauchiste, où il a été question de liberté de la presse, de décolonisation, de libre autodétermination n'excluant pas l'indépendance, de désarmement international, de planification, d'union des forces de gauche, un de nos jeunes camarades de la section de Brive devait faire constater que la S.F.I.O. n'a pas le même visage en réunion publique et lorsqu'elle est au gouvernement et qu'Albert Gazier ne parle pas comme Guy Mollet ; en effet, ce dernier, à Angers, a trouvé naturelle la saisie de *L'Express* et de *L'Observateur* et son anti-communisme a jusqu'à maintenant empêché l'union des gauches.

Et notre camarade posa quelques questions pour terminer : *Comment expliquez-vous que Lacoste et Lejeune lancent un appel pour un colloque sur l'Algérie française en commun avec Soustelle, Bidault, Morice, Lauriol, etc ?*

A. Gazier, dans sa réponse, mit en doute les déclarations de Guy Mollet car c'est « Le Canard enchaîné », qui a reproduit la phrase citée :

« L'Union des Gauches, très bien, mais seulement de la gauche démocratique, c'est-à-dire quelques radicaux, quelques M. R.P. devenus laïques, le P.S.U. qui d'ailleurs devrait revenir au sein de la S.F.I.O., mais surtout pas avec les communistes. »

« Nous sommes fiers, continua-t-il, d'avoir défendu Israël, l'Etat le plus socialiste du monde, contre l'impérialisme arabe armé par l'Union Soviétique. »

« Le parti socialiste S.F.I.O. n'est pas un parti marxiste, il comprend en son sein des marxistes et aussi des croyants. (Finis donc les reproches concernant les chrétiens du P.S.U.) »

« Quant au colloque pour l'Algérie française, Lacoste et Lejeune n'y vont que pour discuter et défendre la position de la S.F.I.O. »

« Si Guy Mollet n'a pas réalisé son programme, c'est qu'il n'en a pas eu le temps et qu'un référendum en 1956 n'aurait donné que 51 ou 52% des voix en faveur de ce programme. De Gaulle, lui, devrait réaliser la paix, car il a obtenu 80% des voix pour cela. »

Les autres points sont restés sans réponse.

● **SAINT-GAUDENS**. — Bonne réunion, le vendredi 27 mai, où une section a été constituée avec une dizaine de camarades. De nouvelles adhésions sont prévues.

● **FINISTÈRE**. — Depuis la formation du P.S.U., la fédération du Finistère a édité un hebdomadaire, *Le Socialiste*. Après plusieurs numéros ronçonnés, *Le Socialiste* paraît maintenant imprimé sur quatre pages, avec en encart *Tribune Socialiste* : l'abonnement et la vente étant jumelés avec l'organe national du parti. De cette manière un contact étroit est assuré avec la vie, non seulement fédérale, mais l'ensemble du parti et le journal représente déjà un remarquable instrument de propagande. Ainsi déjà plus de 1.000 exemplaires de *Tribune Socialiste* sont diffusés dans le Finistère.

Le Parti vient d'éditer quatre affiches-bandeaux de propagande (format 55x19) avec le macaron P.S.U., et, sous le titre PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ, les textes suivants :

● *Pour la paix en Algérie, cessez-le-feu par la négociation politique.*

● *Enfin, une vraie force socialiste.*

● *Le parti de l'Union de la Gauche et le parti de l'Union de tous les travailleurs.*

● *Le parti de la Jeunesse de France et le parti de la France de demain.*

Les fédérations sont invitées à adresser sans tarder leurs commandes. Chaque bandeau est vendu 3,50 anciens francs. Les frais de port sont à la charge des fédérations.

Nos lecteurs ont la parole

« Je suis chirurgien dentiste. J'ai créé un cabinet dentaire il y a quelques mois. Pour cela je suis endetté, j'ai signé des traites payables mensuellement sur une période de six ans. C'est dire si je suis préoccupé par l'avenir et plus particulièrement par la réforme actuelle de la Sécurité sociale. »

« Ma clientèle est aux 9/10ème ouvrière. Je puis vous dire l'effort que font mes malades pour me verser des acomptes et me régler mes honoraires dans les meilleurs délais. Je sais la valeur d'une pièce de 100 francs, d'un billet de 500 francs pour le budget d'une famille ouvrière. Moralement, je ne peux pas me permettre de faire la greve administrative ceci aurait pour conséquence indubitable de reculer de plusieurs semaines le remboursement que je sais souvent très attendu. »

« Je puis assurer les camarades ouvriers que nous sommes beaucoup de jeunes praticiens soucieux de leurs problèmes, j'aimerais en contre-partie qu'ils prennent connaissance de nos textes. Je me sens comme eux un travailleur et non un profiteur. Je dis cela parce que dernièrement j'ai eu la très dure impression que certains camarades voulaient nous placer en position d'accusés. J'aime mon métier et je me sens tout à fait bonne conscience. »

« Les ressources que me procure mon travail doivent non seulement me faire vivre avec une famille (nombreuse) mais également me permettre :

- d'entretenir mon cabinet ;
- d'investir pour améliorer mon matériel (l'acquisition des seules grandes vitesses, par exemple, représente un investissement de 8 à 900.000 anciens francs) non dans un souci de luxe, croyez-moi, mais dans un souci de qualité de travail donc de satisfaction de mes malades

- ces ressources, de surcroît doivent me permettre de rembourser mes dettes

« Dans un des derniers numéros de *Tribune du Peuple* j'ai lu la très intéressante étude de Louis Guéry « Laissons-nous saboter la Sécurité Sociale ? »

« Camarade Guéry ton argument me choque, je le trouve très spécieux, personnellement je travaille 10 à 13 heures par jour et je ne souhaite pas du tout un regain de clientèle je doute que ce soit bien valable. A côté du « bastion réactionnaire » : il y a de très nombreux médecins « progressistes » ou tout simplement « humains » et ceux-là souvent plus que les autres sont submergés de travail La perspective de « conventions individuelles » ne les fait pas sourire et heurle, dans son principe, beaucoup d'entre-eux (précisément ceux qui, comme moi, sont militants socialistes) »

« J'affirme que le tarif (D=330) proposé par le gouvernement aux chirurgiens dentistes pour le remboursement à 80% est tout à fait viable en particulier pour soins et couronnes (je crois pouvoir affirmer que plus de 50% des praticiens appliquent des tarifs inférieurs de 10 à 20% à ceux proposés) Il conviendrait toutefois d'envisager une certaine revalorisation de la prothèse. Je pense donc que la voie juste est dans l'acceptation de conventions collectives librement discutées entre les organismes de Sécurité Sociale et les organismes professionnels »

« Je pense qu'une médecine vraiment socialiste n'est viable que dans un régime socialiste... Mais cela est une autre histoire l... »

Larges unions pour la paix en Algérie

L'exemple de Grenoble

Une union très large s'est réalisée à Grenoble entre syndicats partis et organisations diverses dans la lutte pour la paix en Algérie.

L'Association générale des étudiants de Grenoble avait réuni le 24 mai une conférence de presse sur le problème algérien à laquelle étaient invitées les Unions départementales des syndicats. Etaient présents à la tribune les représentants de la F.E.N., de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C. Les uns et les autres prirent la parole dans le même sens que le représentant de l'A.G. des étudiants pour une application réelle de l'autodétermination et une négociation sur les conditions de celle-ci.

Un communiqué rédigé ensuite par l'A.G. des étudiants fut adressé à l'ensemble des syndicats et des partis et organisations de l'Isère. Il a recueilli jusqu'à maintenant l'ac-

cord notamment de la F.E.N., de F.O., de la C.G.T., de la C.F.T.C., du S.N.I., du S.G.E.N., du P.S.U., du P.C., de l'U.D.S.R. et du Mouvement de la Paix. Ces organisations se sont mises d'accord pour organiser en commun un grand meeting à Grenoble le 10 juin contre la guerre d'Algérie.

● **ALPES-MARITIMES**. — Les responsables d'un certain nombre de syndicats, de groupements et de partis politiques du département ont été amenés à constater leur commune inquiétude devant les perspectives de prolongation indéfinie du sanglant conflit d'Algérie. Ils se sont accordés à penser qu'il était urgent de donner l'occasion au plus grand nombre possible de Nicois de venir exprimer publiquement leur volonté de voir la guerre s'achever le plus vite possible par une application effective du principe de l'autodétermination. Sous l'égide de la Ligue des Droits de l'Homme doit donc se tenir le 8 juin prochain un meeting rassemblant tous ceux qui partagent cette volonté de paix. Les organisations suivantes ont décidé d'accorder leur soutien

total à cette initiative : Mouvement de la Paix, Fédération C.G.T.-F.O., Fédération C.G.T., Section départementale de la Fédération de l'Education nationale, Fédération du Parti Communiste Français, Fédération du Parti Socialiste Unifié

● A l'appel de l'A.G. des Etudiants de Toulouse, une conférence de presse a réuni la F.E.N., la C.G.T., la C.F.T.C., le Comité des Jeunes Agriculteurs et le S.G.E.N. Tous se sont déclarés d'accord pour réclamer l'application de l'autodétermination et pour demander qu'un même travail et une même union soient réalisés sur le plan national.

● **NANCY**. — Un grand meeting se tiendra à Nancy le vendredi 3 juin salle du Rex. Ce meeting est organisé par un cartel d'action pour la Paix en Algérie comprenant la F.E.N., l'A.G.E.N., le S.N.I., la C.G.T., le S.G.E.N. et le syndicat C.F.T.C. des P.T.T., le comité Maurice Audin, les anciens d'Algérie, le P.S.U. et le P.C.F. C'est notre camarade Henri Longeot qui prendra la parole au nom

du P.S.U. Le meeting sera présidé par le représentant de la F.E.N.

● **LOIRE-ATLANTIQUE**. — Le 23 mai à Saint-Nazaire le P.S.U. avec la C.G.T., le S.N.I., la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, la F.N.D.R.I.P., la F.O.P.A.C., le P.C.F., l'Union des Femmes Françaises et l'Union des Jeunes Communistes ont tenu une grande réunion d'information pour la paix en Algérie par la négociation et l'application loyale du principe de l'autodétermination avec la participation de L. Fournier et Morvan Lebesque qui a regroupé 350 personnes.

Le mardi 24 mai, les mêmes orateurs prenaient la parole devant près de 300 personnes à Nantes à l'appel du comité nantais pour la paix en Algérie.

Le jeudi 9 juin se tiendra à Nantes une importante réunion contre la guerre d'Algérie organisée par le P.S.U., le P.C.F., le Mouvement de la Paix, la Ligue des Droits de l'Homme, la C.G.T., la F.N.D.I.R.P., la F.E.N., le S.N.I., l'A.R.A.C.

Le Congrès du 12 JUIN

Le Congrès du 12 juin se tiendra à la Salle de la Mutualité à partir de 9 h. 30.

Rappelons que les représentants des délégations de province se réuniront en commission le 11 au soir à partir de 20 h. 30, à la Mutualité, salle C, pour mettre au point les rapports qui seront présentés le lendemain au Congrès.

Dès maintenant, il est possible de retirer des bulletins de tarif révisés S.N.C.F. au siège du parti.

Des invitations seront envoyées à toutes les fédérations. Une permanence pour les membres du parti fonctionnera le samedi 11 juin après-midi au siège du parti, 8, rue Henner, IX^e, à partir de 14 h. 30. - Tél. : TRI. 28-48.

H.L.M. : après le congrès d'Annecy

« **B** ATIR des logements susceptibles de donner à tous les hommes le cadre nécessaire à leur vie personnelle, familiale et sociale, cela suppose que la politique française de construction ait pour objectif fondamental de faire que les logements de bonne qualité soient non seulement construits en quantité suffisante mais qu'ils puissent être effectivement mis à la disposition de la grande masse des familles françaises, y compris les travailleurs peu fortunés ou les personnes à faibles revenus ». C'est en ces termes que M. Langlet, secrétaire général de l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes H.L.M., définissait les impératifs d'une véritable politique du logement populaire au récent congrès d'Annecy.

Les délégués avaient en effet à se préoccuper non seulement des problèmes immédiats, mais également des perspectives à long terme permettant de résoudre véritablement une crise qui, demeure, malgré les déclarations optimistes, le problème social numéro un. Les besoins en effet s'accroissent à un rythme vertigineux : dans les dix ans à venir TROIS MILLIONS DE LOGEMENTS devraient être édifiés pour le seul remplacement de l'habitat ancien trop vétuste ; en outre l'accroissement de foyers nouveaux qui vont se créer — conséquence de l'augmentation de la natalité enregistrée à partir de 1944 — aboutit à une demande nouvelle.

On comprend donc que le congrès ait estimé que c'était vers un objectif minimum de quatre cent mille logements par an qu'il fallait tendre et que sur cet objectif la participation H.L.M. devait être considérée comme devant être d'au moins la moitié. Objectif modeste qui a peu de chances d'être réalisé dans la perspective politique actuelle puisqu'au départ, au lieu des 40 milliards d'anciens francs absolument nécessaires pour maintenir le rythme actuel de la construction H.L.M., M. Sudreau n'en a annoncé que 25 supplémentaires.

Le problème des loyers a occupé, comme il fallait s'en douter, une part importante des travaux du congrès. On se souvient que voici quelques mois les organismes H.L.M. s'étaient prononcés pour une augmentation généralisée des loyers nécessaire selon eux pour assurer la rentabilité des opérations. Mais le congrès est revenu partiellement sur cette position affirmant qu'il s'opposerait à toute augmentation qui ne serait pas précédée d'une réforme — en fait d'une augmentation — de l'allocation logement.

Deux observations doivent être faites. Ce repli n'a été rendu possible que par la pression importante des syndicats de locataires, amicaux qui ont organisé maintes réunions, délégations, pétitions. La preuve est faite encore une fois que l'action est payante. Les locataires H.L.M., les mal-logés obtiendront d'autres victoires dans la mesure où ils seront organi-

sés, où ils accepteront de se battre durement pour conquérir le droit au logement.

Quant au loyer proprement dit, M. Langlet a dû reconnaître que même en poursuivant les efforts entrepris en vue d'inciter les familles françaises à consacrer une part plus importante de leur revenu au logement, il n'était pas possible de demander aux travailleurs d'augmenter de façon importante cette proportion car les autres dépenses vitales, telle que l'alimentation et le vêtement absorbent déjà pour ces familles plus de 90 % de leurs ressources. Cette situation, a estimé M. Langlet, domine tous les aspects sociaux du problème du logement. Le problème de la rentabilité est donc lié ici d'une façon très étroite à l'élévation du niveau de vie. Nous n'avons, quant à nous, jamais dit autre chose.

Service public

La réforme de l'allocation logement est certes essentielle. Mais nous estimons qu'elle ne peut être envisagée de la même façon pour les H.L.M. et pour les immeubles relevant de la propriété privée. Les H.L.M. constituent en fait un véritable service public, au service des classes populaires. Même si certaines déficiences peuvent être constatées, les offices publics sont néanmoins un embryon du service national que nous préconisons. Sa gestion à tendance démocratique porte en elle des possibilités d'action et des espoirs de transformation. Il est donc normal que les Caisses d'Allocations Familiales consentent un effort tout particulier qui tout en permettant une gestion plus équilibrée facilitent l'octroi d'un logement confortable aux salariés à faible revenu. Logement qui jusqu'à ce jour leur a

toujours été refusé par la propriété immobilière privée.

Mais nous considérons que la même attitude ne peut être adoptée vis-à-vis du secteur privé. Car elle aurait pour conséquence de rétablir quasi immédiatement la liberté des loyers et du fait de l'extension et de l'augmentation de l'allocation logement, à faire financer la propriété privée par les Caisses d'Allocations Familiales!

Nous estimons par ailleurs que la proposition de créer trois catégories d'H.L.M. (H.L.M. très simplifiées, ordinaires et supérieures) à loyer variable, est dangereuse et va à l'encontre du logement populaire confortable accessible à tous. C'est qu'en effet les H.L.M. simplifiées seraient réservées aux familles dont le revenu serait inférieur de 20 % au moins au plafond des ressources fixé par la réglementation. Il faut craindre que l'on aboutisse très vite à la construction de logements tellement simplifiés qu'ils ressembleraient comme des frères aux cités d'urgence de sinistre mémoire. Par ailleurs, cette classification consisterait à attribuer un logement dont le confort varierait, non en fonction des besoins, mais en fonction des ressources. Cela va à l'encontre même de la définition juridique des H.L.M., de leur esprit comme de leur vocation.

Nous pensons par ailleurs que les H.L.M. ne pourront remplir leur mission que dans la mesure où locataires, syndicats ouvriers, associations familiales populaires seront étroitement associés à leur gestion et qu'ils en deviendront les éléments moteurs. Cela implique donc la démocratisation des offices publics et de nouvelles règles dans les sociétés anonymes où actuellement locataires et syndicats sont écartés de la gestion.

Louis HOUEVILLE.

COMMUNIQUÉ

Le Bureau national, mandaté par le Comité politique national salue les travailleurs de la métallurgie, de la S.N.C.F. et des autres corporations en lutte pour leur pouvoir d'achat.

La dégradation de ce pouvoir d'achat a commencé en 1957. Toute la politique économique de la V^e République basée sur le blocage des salaires a tendu à accentuer cette dégradation.

A l'heure actuelle, usine après usine, localité après localité, les travailleurs, adaptant leurs méthodes de lutte aux conditions présentes de la production ont arraché d'importants succès qui pratiquement ont déjà mis en pièces la politique de blocage des salaires.

Par ailleurs les actuels mouvements sanctionnent l'échec des tentatives gouvernementales pour détourner au moyen de prétendus intéressements aux bénéfices les revendications économiques, gestionnaires, etc., qui, parallèlement aux revendications de salaires, sont développées par les travailleurs. Les mouvements au contraire accentuent ces revendications et amènent souvent la discussion des conditions générales de travail et des rapports entre les travailleurs et la direction dans l'entreprise.

Les succès qui ont déjà été remportés montrent la valeur des méthodes de lutte adoptées qui permettent la participation active de chaque travailleur au mouvement, l'unité des sections syndicales, et qui constituent une mise en cause permanente de l'autorité des directions, de la politique du gouvernement et des assises mêmes du régime.

Du secteur privé, la lutte s'étend au secteur public, où le gouvernement va tenter de la briser. Les travailleurs organisent leur mouvement en vue de contrecarrer cette tentative.

Le P.S.U. appelle ses organisations fédérales et locales à apporter leur appui le plus complet dans tous les domaines aux mouvements en cours.

— ACTIONS — ACTIONS — ACTIONS — ACTIONS —

● CHEMINOTS

Né il y a plus de 15 jours pour protester contre les nouveaux horaires de travail, le mouvement cheminot s'est propagé de ville en ville. Il s'est finalement généralisé sur des revendications beaucoup moins particulières. Il a débouché sur la grève de 24 heures, mais a perdu de son unité en cours de route puisque la C.F.T.C. n'y participe plus.

Incontestablement, le Gouvernement a été surpris. Pris dans le rythme d'un mouvement en cours, n'ayant pas le temps de préparer la riposte à froid, comme en juin dernier, il a perdu une manche par rapport à cette époque. La réquisition n'a pu, le 31 mai, être opposée aux travailleurs. Il importe de souligner ce succès.

Mais que va-t-il se passer ?

Il n'apparaît guère possible que, de la grève de 24 heures, on passe à un mouvement illimité : le gouvernement reprendrait une partie de ses avantages, tandis que leurs divisions joueraient largement contre les syndicats.

Par contre, il semble possible, après la grève, d'en négocier le succès. Devant M. Buron, ce sont des cheminots plus forts qui pourront reprendre le contact, affronter leurs points de vue et sur l'augmentation générale des salaires et sur le projet de reclassement.

De son côté, le gouvernement peut espérer voir la flambée retomber. Il faudra sans doute que le retour à des débrayages localisés maintienne la pression. Ne peut-on craindre que cette pression ne monte un peu trop vite vers la grève de 24 heures, c'est la question qui se pose. Il ne faut pas oublier que contre ce régime, aujourd'hui, seules les batailles longues peuvent obtenir certains résultats.

Le succès de la grève de 24 heures doit donc, non seulement être monnayé dans la négociation, mais aussi, pour que cela soit efficace, renforcé par une poursuite des mouvements sans que ceux-ci atteignent un rythme qui deviendrait dangereux.

C'est important pour les cheminots comme pour bien d'autres travailleurs à qui une victoire, même relative, des cheminots, fournirait de nouvelles armes.

P. B.

● CEVENNES

(De notre correspondant particulier)

Sur l'initiative de la Fédération Régionale des Mineurs C.G.T. s'est constitué un large comité de parrainage, comprenant de nombreuses organisations, des élus et des personnalités du bassin minier, en vue d'organiser une manifestation de protestation.

En effet, du mois de mai 1959 à la fin avril 1960, on compte plus de 40 journées de chômage dans les demi-gras et dix dans les anthracites, ce qui fait une perte de salaire de 700 millions de francs. Les effectifs ont été réduits de 10.000 depuis 1948 et vont passer de 13.000 à 7.000 dans les années qui viennent.

Face à cette situation des comités lo-

caux de défense se constituent, groupant des syndiqués (C.G.T., C.F.T.C., F.O.), des inorganisés, des élus, des commerçants, etc.

A Ales, le 23 mai, 8.000 personnes ont répondu à l'appel du comité régional de parrainage et ont réclamé la fin du chômage par l'application de la loi sur les 40 heures payées 48 heures, la garantie de l'emploi à tout le personnel, la sauvegarde et le développement de l'industrie charbonnière. Nos camarades ont représenté activement le Parti au côté des Communistes dans les différents comités où l'on notait l'absence des sections S.F.I.O. Certains élus, qui avaient déclaré faire confiance à M. Jeanneney, ministre de l'Industrie, lors de son voyage d'études, ont dû réviser hâtivement leur position devant le mécontentement populaire.

● VILLEURBANNE

(De notre correspondant particulier)

Dans leurs revendications présentées par les syndicats C.G.T., C.F.T.C., les travailleurs de chez Richard demandaient une augmentation de 25 fr. de l'heure. Le 26 avril, la direction fit savoir qu'elle accordait une prime d'assiduité trimestrielle et hiérarchisée.

Les travailleurs jugeant cette prime comme une brimade et un lien de plus à l'entreprise en refusèrent le principe même.

Au cours de la réunion d'information faite par les syndicats « à laquelle s'était joint le délégué F.O. », il fut décidé de lutter contre cette forme mais surtout pour l'augmentation du salaire de base.

Des débrayages limités allant de une heure à cinq heures se multiplièrent. Pour faire cesser l'action unitaire suivie par la majorité des salariés, la direction fit une première concession. La prime d'assiduité ne serait plus trimestrielle mais mensuelle et une augmentation de 3 % était accordée.

En regard des bénéfices réalisés en 59 par l'entreprise, les travailleurs jugèrent cette augmentation insuffisante et continuèrent leur action.

Le jeudi 19 mai, à 11 heures, un membre de la direction crut bon de refuser de recevoir la délégation.

Devant cette attitude le mécontentement s'amplifia subitement. Les ouvriers décidèrent d'occuper les couloirs du bâtiment de la direction, empêchant celle-ci de sortir du bâtiment tandis que des travailleurs et des travailleuses de plus en plus nombreux scandaient devant le bâtiment : « Nos vingt-cinq francs ! »

Vers 14 heures, la direction, n'étant sans doute pas habituée à jéner, fit appel à la police. Celle-ci cerna l'entreprise avec d'importantes forces (une dizaine de cars).

C'était à ce moment-là 1.100 horaires et mensuels (ouvriers et cadres) sur les 1.200 que comptent l'entreprise qui se trouvaient unis au coude à coude dans un puissant débrayage de protestation, qui dura jusqu'au lendemain.

La direction, se sentant sans doute mieux protégée, reçut alors deux délégués du personnel et leur fit savoir qu'elle

repréndrait les pourparlers et « qu'elle ferait un nouvel effort ».

En dernière minute la direction en est à accorder 5 % d'augmentation du salaire de base et réduction d'un quart de la prime d'assiduité mensuelle.

Inutile de dire que les militants P.S.U. ont pris une part active à la lutte des travailleurs de l'entreprise.

● MONTBRISON (Loire)

(De notre correspondant particulier)

A la Société de Constructions Mécaniques Chavanne-Brun, la lutte pour le relèvement des salaires a repris depuis un mois.

Une première grève d'avertissement d'une demi-journée a été suivie le 4 mai par la totalité du personnel (employés et dessinateurs du Bureau d'Etudes, techniciens et agents de maîtrise, « horaires », etc.). A partir du 10 mai, tous les « horaires » reprenaient la lutte en organisant une grève tournante. Buts : amener la conclusion d'un accord de salaires satisfaisant sur le plan départemental, obtenir une augmentation de salaires immédiate dans le cadre de l'entreprise, abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite, etc.

Le 25 mai, les employés et dessinateurs du Bureau d'Etudes décidaient de ne pas se présenter au travail à partir du 27 mai pour protester contre le refus de la direction de discuter sur un plan collectif les revendications du personnel : égalisation des salaires avec leurs collègues dessinateurs des Etablissements Delattre et Frouard à Ferrières (Nord) du même groupe industriel (différence moyenne de 25 %), contre la tentative de la direction de faire éclater l'unanimité des dessinateurs en accordant des augmentations individuelles à certains dessinateurs-projeteurs.

L'action continue...

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Jenner, Paris-9.
Tél. : TRI. 28-48

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF

» 1 an 19 »

» 6 mois 10 »

» 3 mois 5 »

Etranger, 1 an 30 »

Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »

Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

DU COTÉ DE CHEZ PIGOZZI

Simca — le fief du seigneur Pigozzi — est un de ces lieux où le paternalisme le plus fétide s'allie « harmonieusement » à la répression antiouvrière la plus sauvage. Police privée, groupes de choc, « syndicats-maison » et, depuis novembre 1958, « députés-Simca », tout cela travaille de concert pour maintenir intact l'empire du maître de céans, en même temps que pour tenir en laisse les milliers de travailleurs des usines.

Dans une dizaine de jours, les élections de délégués doivent avoir lieu. A titre préventif sans doute, le secrétaire de la section syndicale C.G.T. a été licencié. Mais c'était encore insuffisant. Voici maintenant que deux listes C.G.T. sont en présence. L'une acceptée par la direction, l'autre présentée par la section syndicale, mais refusée par le patron. La première, faut-il le dire, avait été mise au point par les spécialistes-maison en relations humaines, bien connues pour leurs activités antisyndicales. Ces gens eurent même le culot de proposer à la véritable liste C.G.T. un « arrangement » : liste commune avec inclusion d'éléments réactionnaire bien connus. Le tout, évidemment, accompagné de pressions en tous genres. Tels sont les faits que l'Union locale des syndicats C.G.T. de Poissy vient de porter à la connaissance des travailleurs.

Tout arrangement ayant, comme il se doit, été refusé, un candidat C.G.T., le camarade Lebonhomme, a été sauvagement agressé!

L'U.D. C.G.T. a décidé d'organiser une campagne d'action pour la dissolution des milices fascistes de Simca.

Où vont les grèves ?

Après avoir progressé tout au long du mois de mai, l'agitation sociale vient, assez brusquement, de changer de style. La semaine dernière, la longue série de grèves tournantes, chaque jour plus nombreuses, atteignait son point culminant lorsque les fédérations C.G.T., autonome (agents de conduite) et Force Ouvrière, lançaient un ordre de grève généralisée des chemins de fer pour mardi.

Le mouvement social emprunte donc aujourd'hui deux voies différentes. D'une part, certains secteurs poursuivent les débrayages tournants (par exemple la R.A.T.P.). D'autre part, l'exemple des cheminots semble devoir être repris dans la métallurgie (la C.G.T. prévoit une journée d'action pour le 9 juin), la Fonction publique, etc... A quoi correspondent les luttes actuelles ? permettront-elles d'aboutir à des résultats tangibles ? Autant de questions auxquelles nous devons essayer de donner des réponses.

LE grand public paraît redécouvrir les grèves tournantes et les spécialistes s'interrogent sur ces nouvelles formes de la lutte ouvrière. On oublie ainsi combien fréquents ont été, depuis 1947, les mouvements de cet ordre. En dehors de quelques périodes de grandes grèves, l'activité syndicale s'est presque toujours orientée, soit vers de vastes débrayages limités à 24 ou 48 heures, soit vers des grèves tournantes. Il faut se souvenir que les grèves de Saint-Nazaire en 1955 avaient été précédées par plusieurs mois d'arrêts de travail limités à un atelier ou à une équipe. L'échec, au printemps 1959, d'une grève massive et limitée des cheminots, a accentué la tendance vers cette forme de luttes.

D'autant que les avantages en sont nombreux.

- Elle coûte relativement bon marché aux ouvriers, beaucoup moins qu'une grève illimitée;
- Elle met en échec toutes les mesures de réquisition. Les grèves-surprises du Métro sont absolument imprévisibles pour la direction de la R.A.T.P. qui se trouve dans l'incapacité d'y répondre.
- Elle est efficace, bloque ou désorganise les entreprises touchées. C'est d'ailleurs pour cela que « traditionnellement » le patronat réplique aux grèves tournantes en employant ses armes « classiques » : lock-out; licenciements et sanctions diverses.

Mépris des syndicats

Il est donc compréhensible que, face à un « pouvoir qui ne recule pas », les organisations ouvrières aient préféré la guerre d'usure aux batailles rangées, beaucoup plus hasardeuses. Mais cela donne aux actions actuelles un côté quelque peu chaotique. On

ignore généralement les revendications des grévistes; on ne discerne aucun lien entre les débrayages de la métallurgie et ceux qu'observent les cheminots. Dans ce désordre apparent, il est difficile d'établir un bilan d'ensemble. A première vue, on note un nombre appréciable de succès. Par exemple, il est certain que les mesures de réorganisation de la S.N.C.F. ont été mises à l'écart pour un bon moment; or ces mesures aggravaient considérablement les conditions de travail des cheminots (du fait des « coupures » dans les services, notamment). De même, le paiement d'un acompte immédiat par la direction des Chemins de Fer; l'augmentation, assez importante (5,25 %), accordée aux travailleurs de l'Etat, sont également dues à l'agitation. En outre les syndicats ont pu publier des listes de primes, ou d'augmentations accordées dans différentes entreprises de la métallurgie (aussi diverses dans leur taux que dans leur forme).

Pourtant, on doit remarquer que, tout en lâchant du lest sous la pression ouvrière, patronat et administration poursuivent sans relâche la lutte anti syndicale. Les quelques avantages offerts sont accordés unilatéralement; les négociations entre représentants patronaux et ouvriers ont presque toujours échoué, du fait de l'intransigeance des employeurs (par exemple dans la métallurgie parisienne). Au « néo-capitalisme » favorable à une certaine collaboration avec les syndicats se substitue souvent un patronat classique de combat. On n'a pas assez souligné que l'échec à peu près total de l'intéressement des travailleurs à l'entreprise (moins de 20.000 ouvriers sont touchés par les contrats) est dû presque autant au mauvais vouloir des employeurs qu'au refus des organisations ouvrières. Cette volonté de rejeter toute discussion, ce mépris des syndicats sont probablement à l'origine des quelques incidents « durs » notés ces derniers temps : séquestration, durant quelques heures, de directeurs d'entreprises à Saint-Brieuc ou à Villeurbanne.

Amplifier la lutte ?

Les actions payent, permettent des améliorations plus ou moins importantes dans le sort des salariés. Mais peuvent-elles déboucher plus loin, amener un changement réel de la politique du gouvernement et du patronat ? Cela ne semble pas. Pour infléchir une politique, il faut une pression autrement puissante que la guérilla actuelle. Celle-ci est forcément limitée, et ne permet d'atteindre qu'à la satisfaction de revendications mineures. Encore que, même sur ces revendications, le succès n'est pas toujours certain. Malgré une série de grèves tournantes, l'administration des P.T.T. continue de refuser de remettre en question les modifications d'horaires, origine de l'effervescence.

Aussi, aucun problème fondamental n'a-t-il été résolu. Le statut de la R.A.T.P. reste en suspens et celui de la S.N.C.F., bien que plus avancé, est loin d'être adopté. Dans la situation actuelle, que veulent, que peuvent faire les organisations ouvrières ? Amplifier la lutte, lui donner des formes plus ai-

guës, continuer les grèves tournantes; ou au contraire préparer le retour au calme. Selon les secteurs les réponses varient, mais dans aucun le calme n'est véritablement revenu. Grosso modo, la seule grande organisation qui ait pris parti contre la poursuite de l'action est la Fédération C.F.T.C. des cheminots. Pour elle, l'accentuation de la pression ne peut aboutir. Le gouvernement a « lâché » des avantages relativement importants : le statut accordé par la S.N.C.F. prévoit une augmentation moyenne de 16 % des salaires. Il est peu probable que les grévistes obtiennent beaucoup plus. Par contre, ils risquent fort d'acculer le gouvernement à une épreuve de force à laquelle la classe ouvrière n'est pas encore préparée et que le mouvement syndical risque de subir très durement. Force Ouvrière, par contre, s'est engagée à fond ces derniers jours. Chez les cheminots, elle participe à la grève. Chez les fonctionnaires, les métallurgistes, elle annonce de nouvelles actions.

Revendications générales

Quant à la C.G.T., elle vient assez nettement de réviser sa tactique. André Lunet, il y a une dizaine de jours, expliquait ainsi la tactique de ces derniers jours. « Depuis 20 ans, disait-il, la classe ouvrière s'est considérablement transformée. Le prolétariat n'est plus homogène comme il l'était en 1936. La diversification des salaires et des fonctions est telle qu'il n'est plus possible d'établir des bases revendicatives communes à tous les travailleurs. D'où la nécessité de rechercher une tactique axée sur les « revendications particulières d'équipes, d'ateliers, de bureaux ». Cette tactique implique donc une extrême diversité dans les mots d'ordre, une parcellisation très poussée des mouvements. Elle permettait de comprendre la forme désordonnée de l'agitation des trois premières semaines de mai; par contre, elle n'est pas du tout comparable avec la grève des cheminots, avec la journée revendicative des métallos. Bien que référence soit faite, dans ces derniers mouvements, aux revendications particulières, il faut souligner qu'à leur base réapparaissent les revendications générales.

Malgré cela, il est peu probable que la C.G.T. soit prête à s'engager dans une véritable épreuve de force avec le gouvernement.

Comme les autres centrales, elle ignore jusqu'où elle pourrait mener une bataille rangée. Mais plus qu'elles, peut-être, elle se rend compte du climat actuel observé dans la classe ouvrière. La participation massive aux débrayages tournants, la réussite quasi totale de la grève des chemins de fer sont des symptômes assez caractéristiques. La combativité est extrêmement élevée. Par certains côtés, la situation actuelle rappelle celle que l'on a connue en août 1953. Aussi, il n'est pas impossible que malgré leur prudence, les syndicats se trouvent entraînés dans une lutte de très grande ampleur. Et alors se poseraient d'autres questions, débordant de beaucoup celle de la hausse des salaires.

Lucien RIOUX

